



LANMEUR



Au dire d'Albert Le Grand, saint Guevroc ou Kirecq, disciple de saint Tugdual, aurait été envoyé par son maître fonder un monastère en la ville de Kerfeunteun, ou Lanmeur, et l'aurait établi sur le bord de la mer, au lieu appelé depuis Locquirec. D'autre part, il nous apprend que saint Samson, avant de se rendre à Dol, aurait fondé un évêché à Kerfeunteun de Lanmeur, et non à *Carfantan* près Dol, comme on pourrait le croire. Ce qui expliquerait pourquoi Lanmeur est demeuré annexé à l'archevêché de Dol, devenant successivement siège d'un évêché, d'un archidiaconé, d'une officialité et enfin d'un doyenné.

Le nom de Kerfeunteun lui venait d'une ancienne fontaine qui, de temps immémorial, aurait été l'objet d'un culte d'abord payen puis chrétien, et au-dessus de laquelle fut construit un oratoire dédié à la Trinité, puis à saint Mélar.

Il est à remarquer que les anciennes chapelles renfermant des fontaines, ont dû servir à l'administration du

baptême, et, pour cette raison, elles sont sous le vocable de la Trinité, comme Kerfeunteun de Quimper, la chapelle des Trois-Fontaines, à Gouézec, la chapelle de la Trinité, en Plouzané, pour ne parler que de celles du pays.

Plus tard, lorsque saint Mélar fut décapité par ordre de Rivod, en une maison dont on montre encore l'emplacement, dans la ville de Lanmeur, il fut enseveli dans l'oratoire de Kerfeunteun, et devint, dès lors, le patron de la paroisse. La *vie* de saint Mélar le fait pourtant mourir assassiné dans le château de Beuzit ou de la Boissière, non loin de Lanmeur. Toujours est-il que ses reliques furent déposées dans un cercueil en pierre, dont on voyait encore des fragments, à la fin du xviii^e siècle. Les reliques furent exhumées, pour les sauver des Saxons, à la fin du ix^e siècle, et dispersées à Paris, à Orléans et à Meaux.

Près de Lanmeur, se trouvait le monastère servant d'habitation aux religieux desservant tout le pays de Lanmeur. Ce furent eux qui construisirent la grande église au-dessus de l'oratoire de la fontaine, formant crypte, ainsi que l'église de Kernitron, voisine de leur résidence.

ÉGLISE ET CRYPTÉ

Le monument le plus ancien de Lanmeur et de tout le diocèse est la crypte de saint Mélar, édifiée immédiatement après la mort violente de ce jeune prince, et destinée à recevoir ses restes précieux, qui furent vénérés dès lors comme ceux d'un martyr. Cet événement arriva, d'après M. de la Borderie, vers l'année 544, et les caractères de cette crypte semblent, en effet, la faire remonter à cette époque lointaine. Elle affecte les dimensions et les

dispositions des *Confessions* ou *Martyria* des premiers siècles de l'Église, mesurant 8 m. 18 de longueur, 5 m. 07 de largeur, divisée en trois petites nefs par deux rangs de quatre colonnes qui sont hautes seulement de 1 m. 30 et soutiennent des arcades surbaissées et des voûtes en calotte informe dont la hauteur ne dépasse pas 1 m. 97. Six de ces colonnes monolithes ont 0 m. 40 de diamètre, deux autres, plus épaisses, mesurent 0 m. 60 et sont couvertes, jusqu'à la moitié de leur hauteur, d'une sculpture barbare et primitive qui semble représenter des tiges et des branches végétales avec insertions, mais où M. Ernest Bosc, architecte, déclare avoir reconnu le *Linga*, symbole mystérieux venant de l'Inde. Il est à croire que le tombeau du jeune Saint était placé entre ces deux piliers ornements, et ce qui porte à cette conclusion ce sont les quatre fenestelles latérales percées vers cet endroit, ouvertures par lesquelles le peuple pouvait voir de l'extérieur et vénérer le tombeau, car cette crypte était primitivement dégagée dans une partie de sa hauteur et n'a été complètement enfoncée en terre que postérieurement, lorsqu'on a exhaussé le sol et le pavé des bas-côtés de l'église.

Cette crypte a dû être surmontée d'une église bâtie à la même époque, mais qui a été détruite par les Normands ; il en subsistait cependant quatre grosses piles, avec leurs arcades, dans l'église dépourvue de style qui, dans le cours de 1904-1905, a été remplacée par l'édifice actuel. On pouvait aussi remarquer, à l'abside de ce bâtiment disparu, deux ou trois contreforts romans, probablement du xii^e siècle, comme au bas du collatéral Midi, une porte offrant des chapiteaux et des voussures d'une sculpture fine et curieuse.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE KERNITRÔN

La fondation de ce sanctuaire est attribuée par les uns à saint Samson, évêque de Dol, par d'autres à sainte Triphyne, qui se plaisait à y passer de longues heures en prières, méditations et actions de grâce, ce qui donna au peuple l'idée de l'appeler : la maison ou asile de la Dame (*Ker-an-Itrôn*).

L'édifice actuel est un très heureux spécimen de l'architecture romane. Quel en était le plan primitif ? D'après toutes les apparences, il devait se composer de la nef et du transept actuel, lequel était continué par un chœur d'une certaine longueur accosté de deux collatéraux ou deux petites chapelles dont l'une est restée, formant aujourd'hui la chapelle de Sainte-Anne ; la chapelle Sud a été remplacée, dans la suite, par un bas-côté communiquant avec le chœur par des arcades.

Au xv^e siècle, on dut refaire la façade Ouest qui subsiste encore avec sa porte, son petit porche, ses contreforts et sa fenêtre à jolie rose flamboyante. Sur l'angle du mur méridional qui a été repris à la même époque, existe une inscription gothique difficile à déchiffrer, mais dont la lecture la plus probable serait celle-ci :

*P : Lochou comme prieur de
cest église fit marché avec*

H : Morvand : faire cest

Pignon : lan mil III^e XLIII (1444).

Le côté Sud nous donne d'abord pour la nef cinq contreforts peu saillants et trois fenêtres longues et étroites, dont deux à arc aigu et la plus voisine du transept à arc en plein-cintre. Dans le pignon du transept est percée

une porte que l'on peut regarder comme monumentale pour l'époque ; elle a 1 m. 60 de largeur et 2 m. 20 de hauteur, et est accostée de trois colonnettes de chaque côté. Les chapiteaux de ces colonnettes sont richement sculptés, les tailloirs ornés de dessins variés, étoiles, fleurons, torsades ; les voussures qui règnent au-dessus sont diversement ornementées et le tout est terminé par un gâble ou pignon aigu. Le linteau de la porte, orné d'une frise feuillagée, soutient un tympan dans lequel est représenté, en sculpture méplate et fruste désormais, Notre Seigneur en majesté, la main droite bénissante, la tête entourée d'un nimbe crucifère. A ses côtés, sont les attributs des Evangélistes : l'ange, le lion, le bœuf et l'aigle.

Aux côtés du gâble, sont percées deux fenêtres à plein-cintre accostées de jolies colonnettes avec beaux chapiteaux et surmontées d'arcades à claveaux réguliers et bandeaux saillants, dont l'un très ornementé.

Plus loin que ce bras de croix, on trouve un ajouté fait au xiii^e ou au xiv^e siècle.

Le clocher roman, planté sur la croisée du transept, construit en petits matériaux, a grand air avec les baies étroites qui ornent les quatre faces, son toit en ardoises et ses petits pinacles d'angles.

A l'intérieur de la nef, on retrouve les fenêtres étroites ayant de forts évasements, tous terminés en ogive, à l'exception d'un seul. Entre les fenêtres, des colonnes engagées, appliquées au mur, six de chaque côté. Trois des piliers du transept sont ronds et ont environ deux mètres de diamètre, le quatrième est carré et tous sont accompagnés de colonnettes dont les chapiteaux soutiennent les fortes arcades qui portent le clocher.

Dans le chœur et son collatéral, le style change complètement ; les colonnes et les arcades sont difficiles à dater :

on croit y voir les caractères du xv^e siècle, et cependant dans les chapiteaux, dans l'un surtout, on trouve des feuillages qui semblent appartenir franchement au xiii^e siècle.

Au mur Nord du chœur est suspendu un tableau votif représentant sainte Anne assise offrant l'Enfant-Jésus à la Vierge ; derrière elle, saint Joseph assis, tenant un livre ouvert ; au-dessus, planent le Père Eternel et le Saint-Esprit entourés de sept têtes de chérubins. Plus bas que saint Joseph, un seigneur à genoux, portant grande perruque poudrée, habit rouge à basques, jabot et manchettes de dentelle, priant les mains jointes. Derrière lui son écusson *d'azur, à l'épée d'argent garnie d'or en pal*, avec la devise JOYE. SANS. FIN. A. GOVDELIN, ce qui permet de reconnaître en lui François de Goudelin, écuyer, seigneur de Goazmelquin, en Plouégat-Guerrand, marié en 1660 à Françoise Le Borgne, dame de Penarstang, en Lanmeur. On croit qu'il offrit cet ex-voto en reconnaissance de la guérison de sa fille Marie de Goudelin.

Au fond de la branche de croix est un autel à grand retable qui sert de trône à la statue vénérée de Notre-Dame de Kernitrôn, laquelle fut couronnée solennellement le 15 Août 1909, par concession du Souverain Pontife Pie X, devant 8 prélats, archevêques et évêques, des centaines de prêtres et 12.000 fidèles, honneur insigne qui met le sanctuaire trégorrois au même rang que les plus vénérés du diocèse : Rumengol, Le Folgoat et Notre-Dame des Portes.

Nous avons peu d'anciens documents sur la paroisse de Lanmeur ; on pourrait peut-être en trouver quelques-uns soit aux archives de Tréguier soit plutôt aux archives de Rennes, dans le fonds se rapportant à l'ancien évêché de Dol. Nous disons simplement, d'après le pouillé de Rennes (Guillot de Corson), qu'il s'y trouvait quatre bénéfices distincts, une officialité, un doyenné, un vicariat perpétuel et un prieuré, mais souvent l'un ou l'autre apparte-

nait au même titulaire, notamment le doyenné et l'officialité. Le doyen ou official ne résidait pas ordinairement à Lanmeur, mais le soin des âmes était confié à un vicaire perpétuel, c'est-à-dire vicaire inamovible, qui, vers le xviii^e siècle, prenait la qualité de recteur, et enfin le prieur de Kernitron qui, le plus souvent, ne résidait pas à Lanmeur.

Le doyenné de Lanmeur comprenait trois paroisses : Coadout et Magoar sa trêve, Lanmeur et Locquirec, Lanvelec et Locquénolé. Ces deux dernières paroisses étaient à la présentation du Pape et de l'Evêque, chacun en son mois, ou à l'alternative, Coadout à la présentation de l'Abbé de Sainte-Croix de Guingamp, Lanmeur à la présentation de l'Abbé de Saint-Jagu (près de Dol). Mais ces deux paroisses étaient, au xviii^e siècle, à l'alternative.

Lanmeur était partagé en neuf frairies qui, à la fin du xviii^e siècle, étaient Kergadiou, Penhart ou Pengast, Kermouster, Kergoff ou Kerangoff, Kereac'hantguen, Kervern Kerroignant, Kerorcun, Keregallaven. A la tête de ces frairies étaient des notables chargés de la collecte des dîmes et impôts, et nommés par le Général.

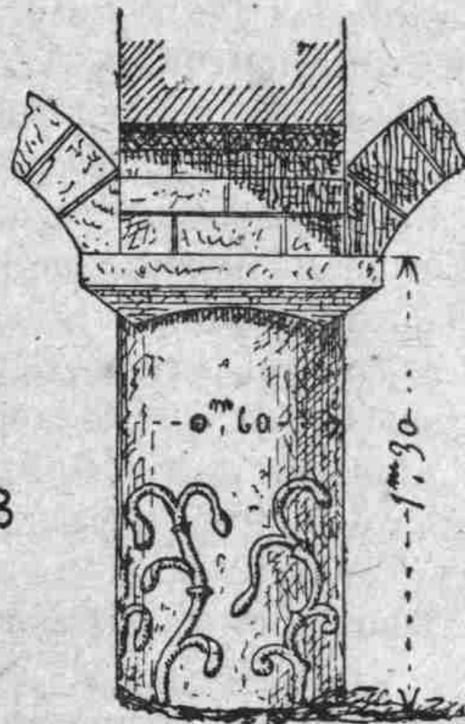
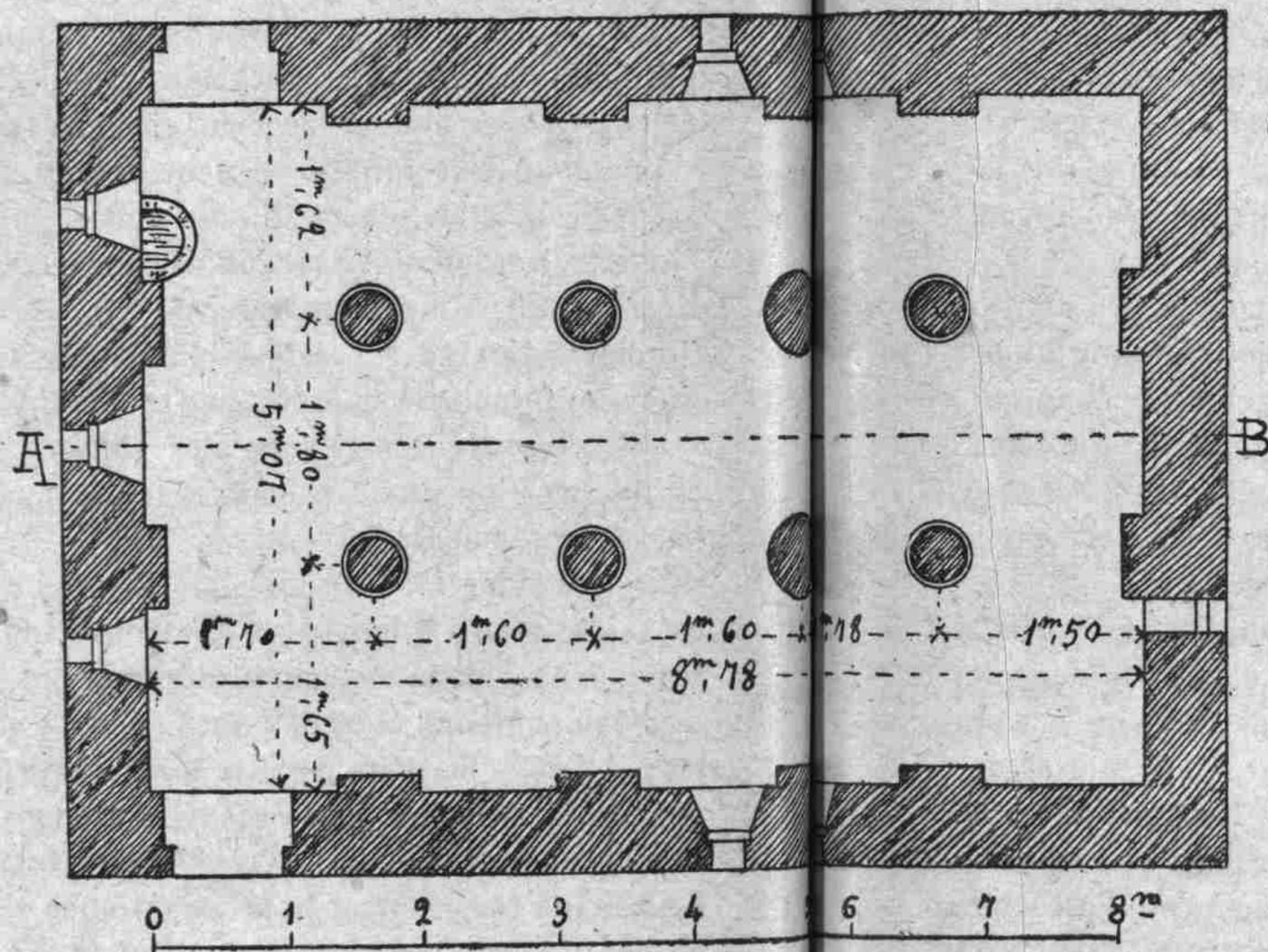
Les Archives Départementales conservent les cahiers de délibération du corps politique, dont nous extrayons les renseignements suivants :

Le 9 Janvier 1753, le fabrique Pierre Le Jeune expose que, « le mardi 8 Janvier, a été trouvé un enfant illégitime, exposé dans un courtil donnant sur le grand chemin de Lanmeur à Morlaix ; que comme la coutume oblige les gens de la paroisse de faire pourvoyance par le trésorier de la fabrique, aux enfants y trouvés exposés, demande une levée de 500 livres sur tous les contribuables de la ville et paroisse, pour pourvoir à la nourriture et habillement convenable de l'enfant jusqu'à l'âge de dix ans ». En conséquence, demande qu'on lui alloue



Crypte
de Saint Mélar
à Lanmeur.

Plan



Colonne ornée

J.M. Abgrall.
chan.

72 livres par an pour les trois premières années et 36 livres pour chacune des sept autres.

Le 18 Février 1753, réunion à la sacristie, lieu ordinaire des délibérations ; les fabriques des confréries de l'église paroissiale de Lanmeur et de la trêve de Locquirec « représentent qu'il ne tombe point d'aumône dans leur confrérie, par la misère du temps, ce qui les met hors d'état de fournir 6 livres chacune, comme on a fait au passé, pour rétribution au prédicateur de Carême, pour deux sermons le dimanche et deux sur la semaine », et ils demandent à être exemptés de cette contribution de 6 livres, d'autant plus que la quête est suffisante pour la rétribution du prédicateur.

Le 15 Décembre 1754, on nomme : grand fabrique, Jean Mahé de Lescoré ; fabrique d'allumeur, chargé, sans doute, du luminaire ; fabrique du Sacre, Guillaume Silliau Duval ; fabrique du Rosaire, Vincent Clech, de Kerlan ; fabrique de Saint-Eloy, Guillaume Cudennec.

Le 29 Juillet 1759, tout le clergé signe une protestation faite par les notables, « contre le projet de translation à Morlaix des juridictions inférieures exercées à Lanmeur : Le Lay, prêtre ; de Villelon Guégan, prêtre ; Kerderien Bourel, prêtre ; Claude Salou, prêtre ; Hervé Le Bot, prêtre ; François Bourel, prêtre ; F. Laour, prêtre, et Le Gall, prêtre ».

En 1762, les délibérants nomment Ollivier Souriman comme sacristain, en place de Jean Le Lay, décédé, et à cette occasion, ils lui donnent le programme qu'il devra suivre pour bien s'acquitter de sa charge : « Qu'il acceptera, à condition de servir le recteur, les prêtres, même le public, en tout ce qui regarde cette place : il balira le sanctuaire deux fois la semaine, le chœur et l'église une fois, et ôtera les poussières et toiles d'araignées du haut de l'église, une fois le mois ; il soignera continuellement

l'horloge, et pour ce touchera du fabrique de S^t Melar 10 livres par an, et pour les autres soins et peines fera deux quêtes par an, dans la paroisse, à la manière accoutumée. Au cas de négligence de ce que devant, ou s'il arrivait de donner quelque mécontentement au sieur Recteur ou à son clergé, il sera changé. »

Vers cette époque, on songeait à la restauration de l'église, et le recteur, missire Joseph Philippe, donne, le 4 Avril 1762, une somme de 10.000 livres pour être employée « à la réédification ou rétablissement de l'église. Il y ajoute une somme de 12 livres 14 sols, reliquat de ce qu'il avait recueilli pour l'honoraire dû pour le panégyrique de S^t Melard », prêché, sans doute, par un orateur de renom. Il désire que cette dernière somme soit employée « à raccomoder les ornements ».

En 1764, le Recteur tombe gravement malade, et le 22 Juillet, « les prêtres de la communauté de Messieurs les ecclésiastiques de la paroisse de Lanmeur, y faisant les fonctions curiales, attendu l'indisposition de M. Joseph Philippe, recteur », remettent de sa part, à la sacristie, tous les ornements et registres appartenant à l'église, qu'il avait au presbytère, selon le vœu également de son héritier principal, Alexis Philippe, S^r de Runtraon, avocat à la Cour.

Le Recteur avait également pour sœur, M^{lle} Françoise Philippe, veuve de noble homme Rolland Le Béric, S^r de Villeblanche.

Le 25 Octobre 1765, on demande un plan et devis des réparations de l'église, à M. Maisonneuve Potrel, de Morlaix, et le 22 Juin 1766, Augustin Guillaume s'oblige à exécuter les plans et devis, au prix de 18 livres la toise, de *taille neuve* de maçonnerie de 6 pieds carrés, avec des pierres de l'île Callot, et de 7 livres de la vieille taille mise en place.

Bourdonnec, Sannier, et Crinnoc fournirent le bois, provenant de Kerbourdon, en Plestin.

C'est vers cette époque que dut mourir le recteur, M. Philippe, et dans les registres des délibérations de 1773 — à 1783 —, nous voyons à toutes les séances du *général*, figurer le nouveau recteur Pierre Bourel de Kerderien, lequel déclare aux délibérants, le 31 Décembre 1775, ne pas vouloir habiter le presbytère, et que, de toute sa vie, il n'exigera aucun logement de ses paroissiens; le général fera ce qu'il voudra du presbytère, mais en retour, il ne se charge pas des réparations à faire pour l'entretien de l'immeuble.

« De leur côté, les délibérants ont dit qu'ils se croyaient fondés à obliger M. le Recteur à se charger du presbytère, parce qu'il serait inouï que l'obligation où sont toutes les paroisses de cette province d'en édifier un devînt pour eux une charge d'entretien.

« Quoi qu'il en soit, la paroisse de Lanmeur, trouvant aussi dur qu'extraordinaire d'entrer en aucun procès ni contestation quelconque, habituée depuis longtemps à une union constante et dans une tranquillité qu'ils désirent de conserver; il s'en faut beaucoup qu'ils aient aucune disposition à avoir des débats vis-à-vis de leur pasteur, auquel ils désirent, en général, de manifester leur respect et leur soumission. »

En définitive, le Recteur persista dans son idée, et le presbytère fut loué par la fabrique.

CHAPELLES

1° L'Hôpital.

Outre la chapelle de *Kernitron*, dont nous avons parlé plus haut, on en comptait à Lanmeur plusieurs autres, soit publiques soit domestiques.

Et d'abord, l'*Hôpital*, un des plus anciens établissements de ce genre dans notre pays; il était sous le patronage de saint *Coulm* ou saint *Colomban*, invoqué particulièrement pour les infirmes, *tud simpl*, d'où l'on est venu à le prendre pour patron des gens *simples* d'esprit ou des fous, en forçant le sens de l'expression bretonne. De fait, après avoir été une léproserie, l'hôpital devint un asile pour les épileptiques, les fous, et enfin un refuge pour les malades et les pauvres.

2° Saint-Fiacre.

Chapelle du xvii^e siècle, démolie et remplacée, au xix^e siècle, par un petit oratoire où l'on a conservé une ancienne statue du Saint.

3° Saint-Mélar.

A Kermouster. Il n'en reste plus qu'un pignon, qui porte la date de 1598.

4° Sainte-Barbe.

Au manoir de Keropartz. La chapelle n'existe plus, mais la fontaine est ornée d'une petite statue en pierre de la Sainte.

Il y avait aussi un oratoire à *Boiséon*.

M. de Bergevin nous a donné les prééminences de Lanmeur et de Kernitron, en 1677, dans le XXX^e volume du *Bulletin de la Société Archéologique* (1905). Nous ne les reproduirons pas ici, mais nous donnerons le vocable de quelques autels qui y sont mentionnés: crypte de Saint-Mélar, chapelles de Christ et de Saint-Jean, autels du Sacre, du Rosaire, de Notre-Dame, de Saint-André, Saint-Antoine, Saint-Eloy et Saint-François.

A Kernitron : La Trinité, Notre-Dame, Sainte-Radegonde, Sainte-Anne, Saint-Joseph.

PRÊTRES DE LANMEUR AVANT LA RÉVOLUTION

Il est assez difficile d'établir une liste bien exacte des divers bénéficiers de Lanmeur, Doyen, Prieur et Recteur ; d'autant plus que quelques-uns cumulaient souvent l'un et l'autre ; d'autre part, les papiers et registres de cette paroisse, du diocèse de Dol, nous font à peu près complètement défaut ; voici, cependant, les noms des derniers Recteurs ou Vicaires perpétuels :

1677. Jean-Guillaume, vicaire perpétuel.
 1722. Conan, vicaire perpétuel.
 1745-1764. Philippe, recteur.
 1773-178.. Pierre Bourrel de Kerdérien.
 1789-1791. Charles-Marie de Trogoff, neveu du précédent.

Nous connaissons deux Doyens de Lanmeur, qui étaient en même temps Prieurs de Kernitron :

- 1612-1620. Yves Arrel, S^{gr} de Coatmen.
 1773-1790. François de Hercé, vicaire général de Dol.

Mais nous possédons une liste plus complète des Prieurs de Kernitron, grâce aux recherches de M. de la Rogerie, et qui a été publiée par M. de Bergevin, dans sa notice sur Lanmeur (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*).

1551. Jean Hameury.
 1587. François de Gozebriant.
 1612-1620. Yves Arrel, vicaire général de Dol, doyen de Lanmeur.

- 1635-1664. François de Coëtlogon, coadjuteur de Cornouaille.
 1668-1694. Olivier du Louet, s^r de la Rive, archidiacre de Poher, chanoine de Quimper.
 1696-1706. Jean-Baptiste de Kermellec, licencié ès lois, chanoine de Quimper.
 1727-1744. Jean-Noël Gaillande, docteur en Sorbonne.
 1752-1754. Edme Perriquet, supérieur des Lazaristes.
 1755-1770. Denis Savarin, de Besançon, docteur de la Sapience de Rome, protonotaire apostolique pour la Basse-Bretagne ; habite à Lanmeur.
 1773-1790. François de Hercé, vicaire général de Dol et doyen de Lanmeur.

*
*
*

Au moment de la Révolution, M. de Trogoff, recteur, et son vicaire, Olivier-Marie Boustouler, refusèrent le serment ; mais l'un des prêtres de cette localité, Le Gall des Garennes, se déclara disposé à le prêter, s'il était nommé à une cure. Pierre Le Bail prêta serment, mais avec restriction.

Voici dans quels termes s'exprima M. de Trogoff au rapport de la municipalité de Lanmeur, le 13 Février 1791 :

« Nous, officiers municipaux, rapportons qu'à l'issue de la grand'messe, M. Charles-Marie de Trogoff, curé, s'est présenté et a dit :

« *In quo laboro usque ad vincula, quasi male operans, sed*
 « *verbum Dei non est alligatum* (Thim., II). *Nihil veritas eru-*
 « *bescit nisi solum abscondi, non solum ille proditor est veri-*
 « *tatis qui transgrediens veritatem, palam pro veritate men-*
 « *dacium loquitur, sed etiam qui non libere veritatem pronun-*
 « *tat* » (Sol., II).

« L'enseignement est le premier devoir des pasteurs, il
 « est donc aussi le premier objet de l'indépendance de
 « leur ministère ; ils peuvent être mis dans les liens par
 « les hommes, mais la parole de Dieu ne peut être enchai-
 « née. Les souverains du siècle, en devenant enfants de
 « l'Eglise, ne sont pas devenus ses maîtres. La vérité ne
 « connaît de déshonneur, que celui d'être cachée, ne pas
 « l'annoncer librement c'est la trahir.

« D'après cela, voici ma déclaration : « Je déclare avoir
 « fait déjà le serment, même solennel, d'être fidèle à la
 « puissance civile, dans tout ce qui sera de sa compétence.
 « Je prêterai volontiers le serment de veiller avec exacti-
 « tude aux brebis confiées à ma garde. Mais aujourd'hui,
 « il me semble qu'on exige de moi un serment plus étendu,
 « on veut que j'adhère à la Constitution civile du Clergé.
 « Je déclare donc qu'en conscience je ne puis prêter ce
 « serment.

« Je déclare, en même temps, qu'aucune puissance
 « temporelle ne pourra me dépouiller de ma juridiction
 « sur mes paroissiens ; je ne me croirai jamais destitué
 « de mon ministère par le seul effet des décrets de l'As-
 « semblée nationale, et je regarderai toujours comme un
 « intrus celui qui, suivant la nouvelle forme, me rem-
 « placerait. »

« Ensuite, s'est présenté M. Ollivier-Marie Boustouler,
 qui a parlé dans le même sens. »

Par suite du refus de serment, M. de Trogoff se retira
 d'abord au district de Lesneven, puis partit pour l'An-
 gleterre.

M. Boustouler, détenu d'abord aux Carmes de Brest en
 1791, puis au château de Brest en 1792, fut déporté en
 Espagne.

M. Le Gall des Garennes devint le mauvais génie du
 pays. « Sous le Directoire, écrit M. de Trogoff en 1805,

il devint agent du pouvoir exécutif, et en cette qualité il
 s'est mis souvent à la tête de la force armée pour faire les
 fouilles et chercher des confrères pour la Guyane et les
 prisons. »

CURÉS DEPUIS LE CONCORDAT

M. de Trogoff était de retour à Lanmeur vers 1802, et
 reprit son titre de curé au Concordat ; les grands vicaires
 avaient nommé comme vicaires à Lanmeur MM. Jean
 Pelleter, de Ploujean, et M. Charles Boga, de Plouézoc'h.
 Ce fut la cause d'un conflit entre M. de Trogoff et M. Le
 Gall des Garennes, car au commencement de Mars 1803,
 M. de Trogoff ayant déclaré, du haut de la chaire, que les
 seuls prêtres ayant les pouvoirs de vicaire à Lanmeur,
 étaient MM. Pelleter et Boga, M. Le Gall des Garennes en
 conclut, ce qui était assez naturel, et compris de tous,
 qu'il n'en avait aucun, que, dès lors, il était interdit ; et
 immédiatement, par ministère d'huissier, il adressa à
 M. de Trogoff une sommation de déclarer en vertu de
 quels pouvoirs il l'a interdit publiquement, du haut de la
 chaire. M. de Trogoff se contenta de répondre qu'il avait
 simplement lu en chaire la lettre des grands vicaires
 nommant MM. Pelleter et Boga, vicaires de Lanmeur,
 sans nommer M. Le Gall des Garennes, et que si M. Le
 Gall en concluait qu'il n'avait pas de pouvoirs, il en était
 bien le maître.

M. de Trogoff eut aussi à s'occuper de la chapelle de
 Kernitron, mise en vente le 7 Juin 1791 ; elle avait été
 acquise par le frère même du Recteur, le chevalier Sébas-
 tien-Jean-Marc de Trogoff, pour la rendre au culte dans
 des temps meilleurs. Après la Révolution, sa veuve, Per-

rine-Hyacinthe Coroller, dame de Trogoff, s'empessa de la mettre à la disposition de son beau-frère, le Recteur, qui en conserva l'administration, jusqu'à ce qu'elle fût régulièrement donnée à la fabrique de Lanmeur, à charge de desservir, à chaque 8 Décembre, la fondation des seigneurs de Kerprigent Trogoff, dotée à cet effet, depuis plusieurs siècles, d'une propriété de la fabrique non vendue et dont elle jouit ».

En qualité de doyen de Lanmeur, M. de Trogoff était aussi chargé de veiller sur les intérêts religieux des paroisses de son canton, et ce n'était pas une petite affaire, au début du Concordat, étant donné que presque toutes, pendant la Révolution, n'avaient eu à leur tête que des pasteurs intrus, incapables, scandaleux ou malfaisants.

C'est ainsi que Plouézoc'h avait encore à sa tête, en 1806, un certain Mathurin Macé, du diocèse de Saint-Brieuc, ancien religieux, connu sous le nom de Père Nicolas, « caduc et inepte » ; il mourut en 1806, et M. de Trogoff, annonçant sa mort à l'Evêché, écrivait : « C'est le sacriste qui, tous les matins, soit de lui-même, soit par les conseils du défunt, fait les prières pour remplacer le Recteur ; et comme celui-ci, en place de la messe matinale (qu'il ne pouvait plus dire), donnait la bénédiction du Saint-Sacrement, de même le sacriste, pour remplacer la grand' messe, récite les prières et pousse même la démenche jusqu'à exposer le Saint-Sacrement, avec les sons de cloche accoutumés, et exempte les paroissiens d'aller ailleurs entendre la messe, les dimanches et fêtes. »

1804-1821. Charles-Marie de Trogoff, de Lanmeur.

1821-1823. François Pelleteur, de Ploudalmézeau.

1823-1870. Jean Clec'h, de Morlaix.

1870-1873. François Rolland, de Locmaria-Plouzané.

1873-1894. Jean-Louis-M^{ie} Monot, de Plounévez-Lochrist.

1895-1897. Alexandre Fléiter, de Pont-l'Abbé.

1897-1908. Mathias Diraison.

1909. Henri Le Sann, de Saint-Pol de Léon.

C'est le 15 Août 1909, que fut solennellement couronnée Notre-Dame de Kernitron.

VICAIRES

1804. Jean Pelleter.
 1804. Charles Boga.
 1810. Jacques Choquer.
 1818. René Hervé.
 1820. Mai. Yves Calvez.
 1820. Décembre. Jean Le Lann.
 1823. François Guyader.
 1827. Denis Corre.
 1828. Gabriel Plantec.
 1834. François-Marie Clech.
 1839. Jean-Marie Riou.
 1842. Hervé-Marie Cloarec.
 1844. Michel Bihan-Poudec.
 1847. Julien-Marie Lucas.
 1851. Guillaume-Marie Rospars.
 1854. Joseph Corvellec.
 1857. Paul Le Roux.
 1861. Yves-Marie-Théodore Jaffrès.
 1862. André-Marie Séité.
 1866. Yves-Marie Lozach.
 1874. Jean-François-Marie Bizien.
 1875. Mars. Jean-François Bars.
 1875. Août. Guy Perrot.
 1878. Juin. Yves Pennanros.

532

LANMEUR

1878. Août. François Corre.
 1879. Juillet. Alain Tanguy.
 1879. Novembre. Jean-Marie Le Ru.
 1891. Jean-Marie Arhan.
 1892. François-Marie Corre.
 1894. Nicolas Billant.
 1896. Henri-Guillaume Lazare.
 1907. Laurent-Marie Goret.
 1913. Auguste Hervé.

MAISONS NOBLES

Boiséon, S^r du dit lieu : *d'azur à chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopard d'or*; devise : *Talbia*.

Le Borgne, S^r de Kervidon : *d'azur à trois herchets d'or liés et virolés de même*; devise : *Attendant mieux, et Tout ou rien*.

Cariou, S^r de Glivery : *d'or à trois bandes d'azur au chef d'hermines*.

Coadallan, S^r de Kermouster : *d'azur au sautoir d'argent accompagné de quatre coquilles d'or*.

Coail, S^r des Bois de la Rive : *d'argent semé de fleurs de lys de sable au franc canton d'argent chargé d'une caille au naturel*.

Combout, S^r de Kerrest : *de gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or*.

Forest, S^r du Hellez : *d'azur à six quintefeuilles d'or 3.2.1*; devise : *Point gesnant, point gesné*.

Forestier, S^r de Boiséon : *de sable à la bande fuselée d'argent*.

Frotter, S^r de Coatanfrotter : *d'argent au château d'azur maçonné et girouetté d'or*; devise : *Nil cōscire sibi*.

LANMEUR

533

Le Gentil, S^r de Coatanfrotter : *d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois roses de même*; devise : *Gentil d'an oll*.

Goesbriant, S^r de Coatcoazer : *d'azur à la fasce d'or*; devise : *Dieu y pourvoira*.

Guicaznou, S^r de Kerandulien : *d'argent fretté d'azur*.

Héliez, S^r de Boiséon : *d'azur au foudre ailé d'argent*.

Henry, S^r de Ponthuet : *d'or à trois quintefeuilles de gueules*.

De l'Isle, S^r de Kervidou : *bandé d'or et d'azur de six pièces : au canton dextre de gueules chargé d'une fleur de lys d'argent*; devise : *A chacun son rang*.

Kerscau, S^r du Parc : *d'argent à deux dauphins adossés d'azur*.

Kerguiniou, S^r de Lescorre : *d'argent à trois tourteaux de gueules*.

Kererault, S^r de Coatsälver (Bois Sauveur) : *d'azur fretté d'argent, une fleur de lys de même sur l'azur, en chef*; devise : *Mervel da veva*.

Launay, S^r de Kerasly : *d'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, couronné d'or*.

Lescorre, S^r dudit lieu : *d'argent à deux fasces de sable frettées d'or*.

Moran, S^r de Coatsalver : *d'azur à la tête d'aigle arrachée d'argent, accompagnée de trois molettes de même, au franc canton parti de Bretagne et de Rohan*; devise : *Bonâ voluntate*.

Marhec, S^r de Keridec : *d'azur à deux bodelaires d'argent garnis d'or, passés en sautoir, les pointes en haut*.

Menguy, ramage de Guicaznou : *d'argent fretté d'azur au franc canton d'argent chargé d'une étoile d'azur*.

Le Moine, S^r de Trobédeden : *d'argent à trois coquilles de gueules*.

Du Parc, S^r de Lesvern : *d'argent à trois jumelles de gueules*; devise : *Vaincre ou mourir*.

Péan, Sr du Hellez : *de gueules à cinq billettes d'argent en sautoir.*

Quintin, Sr de Coatanfrotter : *d'argent au lion morné de sable, accompagné de trois molettes de sable ; devise : Calcaribus recalcitram.*

Rigolet, Sr de Keridec : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef d'un flanchis ou sautoir d'azur surmonté d'un trèfle de même et en pointe d'une étaie ou chevron aussi d'azur, soutenu d'un trèfle de même.*

Ropartz, Sr de Kerropartz et Mesaudren : *d'argent à la croix pattée d'azur.*

Le Rouge, Sr de Guerdavid et de Lesguern : *d'argent à la fleur de lys de sable, surmontée d'une merlette de même.*

Simon, Sr de Keropartz : *de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules ; devise : C'est mon plaisir.*

Tournemonche, Sr du Bodonn : *d'argent à une ruche de sable accompagnée de sept abeilles de même en orle ; devise : Plus mellis quam messis.*

Ynisan, Sr de Rucreguen : *d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois annelets de même.*

MONUMENTS ANCIENS

Menhirs à Kemerchou et à Ru-Peulven.

A 2 kilomètres Sud de la ville, près de Kerugou, grand tumulus de Tossen-ar-C'honiflet.

A 1 kilomètre et demi à l'Ouest de la ville, emplacement du château du *Beuzit* ou de la Boissière, qui n'était autre chose qu'un établissement gallo-romain où Conomor avait une résidence, au cours du VI^e siècle. On y remarque encore des douves et retranchements et quelques restes de tuiles romaines.

Au château de Boiséon, restes d'une construction majestueuse en belles pierres de taille et très grandes fenêtres, commencée au XVI^e ou au XVII^e siècle, mais qui n'a jamais été terminée.

Vaste prairie qui formait autrefois un grand étang maintenant desséché. Dans les murs élevés qui en forment les bords, on voit comme des caves voûtées, que quelques-uns ont pris pour des bains romains, mais qui n'étaient que des grottes maçonnées, conçues sur le modèle de certains ouvrages de Versailles ou de Saint-Cloud. Grande vasque en pierre mesurant quatre mètres de diamètre, portée sur quatre pilettes en granit, ayant formé un jet d'eau, dans le genre de la vasque du Rusquec, près Saint-Herbot, et de celle de Kerliviri, maintenant dans un angle du square du Creisker, à Saint-Pol de Léon.